

DÉPARTEMENT : MOSELLE
COMMUNE
DANNE ET QUATRE VENTS

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Absents : 3

Date de convocation
27/10/2021

Date d'affichage
10/11/2021

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL - SÉANCE DU 08/11/21**

Envoyé en préfecture le 10/11/2021
Reçu en préfecture le 10/11/2021
Affiché le 
ID : 057-215701681-20211108-2021_11_08DCM4-DE

L'an deux mil vingt un le huit novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc JACOB : Maire.**

Membres présents : MM VALENTIN Alain, LOZITO-URBES Nathalie, MALYK France, SCHEFFLER Sylvain, BAE Laetitia, FRITSCH Christelle, BRUA Dolorès, JULLIENNE Michel, DIEBOLD André, WATZKY Lionel, BENZIDOUR Myriam.

Absent excusé : SCHEFFLER Jean-Jacques (procuration à LOZITO-URBES Nathalie), SANTIAGO Fabrice (procuration à JACOB Jean-Luc), QUIRIN Jean-Jacques (procuration à Alain VALENTIN).

Secrétaire de séance : MALYK France.

N° 4 : MODIFICATION DES TARIFS DU PÉRISCOLAIRE SUITE À L'AUGMENTATION DU TRAITEUR

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du traiteur REINHARDT nous informant que suite à l'augmentation des salaires conventionnels, à la hausse constante de toutes les charges, aux énergies et surtout des matières premières, le prix unitaire des repas passe à 5,20 € à partir de la rentrée scolaire de septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de modifier les tarifs comme suit à compter du 1^{er} décembre 2021 :

TARIFS PAR JOUR ET PAR ENFANT		
	Tarif de base extérieurs	Tarif de base DANNE ET QUATRE VENTS avec participation CAF et commune, avant modulation du quotient familial
Matin à partir de 7 h 20	3,00 €	2,00 €
Midi pause de midi avec repas	10,20 €	7,70 €
Midi pause de midi sans repas	5,00 €	2,50 €
Soir jusqu'à 18 h 30 avec goûter	4,50 €	3,00 €
Forfait journée complète 7 h 20 – 18 h 30	16,20 €	11,20 €

- Décide d'appliquer le tarif de base des habitants de DANNE ET QUATRE VENTS pour les enfants du personnel fréquentant le périscolaire.

- Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial suivant le tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF APPLIQUE
Plus de 1 100,00 €	Tarif 4 : Tarif de base
De 761,00 € à 1 100,00 €	Tarif 3 : 8 % de réduction
De 600,00 € à 760,00 €	Tarif 2 : 15 % de réduction
Moins de 599,00 €	Tarif 1 : 30 % de réduction

Cette délibération annule les délibérations prises antérieurement.

Fait et délibéré à DANNE ET QUATRE VENTS, les jour, mois et an susdits. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie. Certifié exécutoire par publication et transmission en Sous-Préfecture le 10/11/2021. Pour copie conforme.

DANNE ET QUATRE VENTS, le 10/11/2021

Le Maire :



Jacob Jean-Luc